



Délais de convocation à une expertise médicale

Par **baylacs**, le **24/02/2012** à **16:02**

Bonjour,

Dans le cadre d'une assurance (loi madelin) me versant des indemnités journalières suite à un arrêt maladie, je suis logiquement régulièrement contrôlée. Quels sont les délais légaux qui doivent être respectés par l'assureur, le médecin contrôleur et le patient. Ce contrôle suspend-il le versement des indemnités ? Lors du dernier contrôle, il y a eu suspension des indemnités pendant près de trois mois entre le moment où j'ai été tenue informée par l'assureur qu'un médecin allait me convoquer et celui où ce dernier ayant rendu son rapport le versement des indemnités a repris.

Cordialement,
baylacs

Par **rimouche**, le **27/02/2012** à **02:22**

je suis un marin que j'ai embarqué le 03.03.1976 sur ibn khaldoun1 pavillon algérien, que j'ai fait un accident le 08.05.1976 aux ports de Rouen au moment du travail, que j'ai perdu un doigt pied gauche avec de très graves blessures à mon bassin, avec un rapport détaillé signé par l'autorité du port, le médecin de l'hôpital d'urgence de Rouen plus le commandant du bord. L'employeur de la compagnie nationale algérienne de navigation, a glissé mon rapport de l'accident dans les tiroirs pour me faire prescrire et de faire à l'oubli comme il veut, il m'a jamais convoquée pour le médecin de la caisse maritime ou pour le médecin du travail, parce que le navire est arrivé en Algérie et j'ai déposé mon rapport détaillé à l'inscription maritime et le juridique cnam à Alger, et que j'ai mon débarquement à Rouen, depuis

mon accident que j ai écrit plusieurs fois pour les autorité conserné aucune réponse, les anné 1980 il avais un changement de la caisse maritime,a la caisse du ministère du travaille et des affaires sociale ,que j ai écrit aux minitère du travaille et des affaires sociale,qui la répondue,qu il a aucun raport de l accident a rouen du nom rimouche farid il faut attaqué l employeure aux tribunale compétant ,et voila une sale affaire de corruption par l elpmoyeure cnan mercie pour la réponse

Par **alterego**, le **27/02/2012** à **08:27**

Bonjour

Rimouche, ne greffez pas vos problèmes à ceux des autres visiteurs, plus encore quand ils sont sans rapport avec le sujet initial.

Ouvrez votre propre forum, pour cela
Membres Experatoo (haut gauche de la page)
---> **Poser une question**

Cordialement

Par **rimouche**, le **01/04/2012** à **03:17**

bonsoirs.je suis un marin cnan depuis le 16.02.1974.j ai embarsué le 03.03.1976 sur le navire ibn khaldoun1 a alger comme matelot le 08.05.1976 aux moment de l aparillage du navire pour destination algérie que j ai un accident avec une galiote qui c est tombé sur moie j ai perdu ,jétais secouru a l hopital d urgence de rouen que j ai perdu un doit pied gauche avec de très grave bléssure.l employeure de la compagnie nationale algérienne de navigation ,a fait comme il veut a glissé mon raport détailler dans les tiroire pour me faire prescription,sue mon raport de l accident et signé par la présence de l autorité du port et le médecin de l hopital de rouen plus le comandant du navire, depuis mon accident j ai jamais étais convoqué par le médecin ou par l armateure, j ai écrit plusieurs fois pour la caisse maritime et l employeure aucune réponse,aprét le changement de la caisse maritime aux ministère du travaille et des affaires sociale , j ai écrit aux ministère du travaille et des affaires sociale ,qui ma répondue qu il aucun raport de l accident du com de rimouche farid et voila méssieurs que je suis victime par l employeure avec l a dictature des cacholo du système

Par **alterego**, le **01/04/2012** à **13:24**

Rimouche, vous êtes comme le coucou, vous faites voitre nid dans celui des autres.